

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT RÉGIE, MARCHÉS, DSP

*Rapport de présentation des 3 budgets
Conseil communautaire du 6 avril 2021*

VersaillesGrandParc.fr



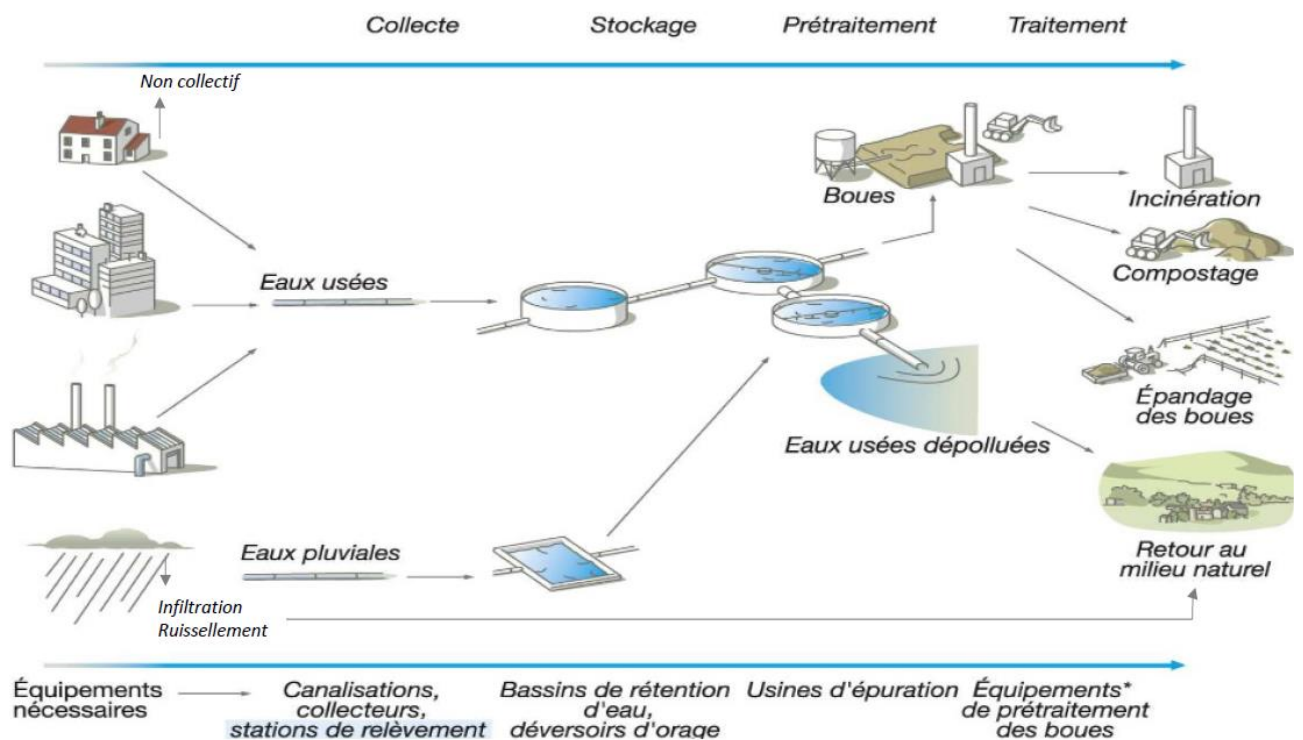
Table des matières

I. PRESENTATION DES COMPETENCES	2
II. UNE ORGANISATION BUDGETAIRE COMPLEXE LIEE A DES MODES DE GESTION DIFFERENTS SELON LES COMMUNES.....	3
III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	5
IV. LES FLUX ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT	6
a) Un flux des 3 budgets annexes assainissement vers le budget principal pour rembourser les rémunérations et les frais de support.....	6
b) Un flux du budget principal vers les budgets annexes assainissement Régie et Marchés pour rembourser la gestion des eaux pluviales	8
V. LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE (Versailles).....	11
VI. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHES (Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay).....	14
VII. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP (Bièvres, Bois d’Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi)	17

I. PRESENTATION DES COMPETENCES

Conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est vue transférer les compétences et « assainissement » et « eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2020.

Dans le schéma ci-dessous, la compétence de la communauté d'agglomération se limite à la collecte des eaux (usées et pluviales).



Budgétairement, la collecte des eaux pluviales doit figurer dans le budget principal de la collectivité, alors que la collecte des eaux usées doit faire l'objet d'un budget annexe distinct du budget principal.

II. UNE ORGANISATION BUDGETAIRE COMPLEXE LIEE A DES MODES DE GESTION DIFFERENTS SELON LES COMMUNES

La réglementation applicable :

La compétence assainissement est considérée comme un service public industriel et commercial (SPIC). Un SPIC doit disposer d'un budget annexe distinct du budget principal de la collectivité et être équilibré par ses ressources propres. La nomenclature comptable applicable est la M49.

La circulaire n°FCPE16022199 C du 10 juin 2016 prévoit que les SPIC doivent être comptabilisés dans des budgets différents en fonction de leur mode de gestion.

Par ailleurs, les SPIC en gestion directe (régie directe ou par l'intermédiaire de marchés publics) doivent disposer d'un budget annexe doté d'une autonomie financière. En revanche, les SPIC en délégation de service public (DSP) doivent disposer d'un budget annexe dont la trésorerie est liée au budget principal.

La situation historique avant le transfert de la compétence :

En 2019, la compétence assainissement était exercée par les communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc en régie par 7 communes et en délégation de service public par 11 communes.

A minima, il aurait été nécessaire de créer deux budgets annexes assainissement pour l'exercice de la compétence des 18 communes de l'agglomération de Versailles Grand Parc.

Mais quatre des 7 communes en délégation de service public ont choisi de déléguer l'exercice de la compétence au syndicat intercommunal Hydreaulys (Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole). Par conséquent, les budgets annexes assainissement de Versailles Grand Parc ne prévoient ni dépense ni recette pour ces quatre communes en 2020.

Les budgets annexes assainissement de Versailles Grand Parc couvrent 14 communes en 2020. Des 7 communes en régie, Versailles est la seule en régie directe. Elle dispose d'une équipe de 21 personnes dont 13 égoûtiers pour l'entretien et la collecte des eaux usées.

Les modes de gestion sont les suivants :

Commune	Mode de gestion
Bièvres	DSP
Bois d'Arcy	DSP
Bougival	Régie (marchés publics)
Buc	Régie (marchés publics)
Châteaufort	DSP
Jouy-en-Josas	DSP
La Celle St-Cloud	DSP
Les Loges-en-Josas	DSP
Noisy-le-Roi	DSP
Rennemoulin	Régie (marchés publics)
Toussus-le-Noble	Régie (marchés publics)
Vélizy-Villacoublay	Régie (marchés publics)
Versailles	Régie (régie directe)
Viroflay	Régie (marchés publics)

L'organisation budgétaire depuis le 1^{er} janvier 2020 par Versailles Grand Parc :

Etant donné les contraintes réglementaires et la spécificité du mode de gestion de la commune de Versailles (régie directe), le conseil communautaire de Versailles Grand Parc a décidé le 7 janvier 2020 de créer 3 budgets annexes assainissement :

- un budget annexe assainissement Régie
- un budget annexe assainissement Marchés
- un budget annexe assainissement DSP

Les deux premiers budgets assainissement Régie et Marchés disposent d'une autonomie financière distincte du budget principal conformément à la réglementation.

La répartition des communes par budget annexe est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Budget annexe assainissement
Bièvres	DSP
Bois d'Arcy	DSP
Bougival	Marchés
Buc	Marchés
Châteaufort	DSP
Jouy-en-Josas	DSP
La Celle St-Cloud	DSP
Les Loges-en-Josas	DSP
Noisy-le-Roi	DSP
Rennemoulin	Marchés
Toussus-le-Noble	Marchés
Vélizy-Villacoublay	Marchés
Versailles	Régie
Viroflay	Marchés

Dans chacun de ces budgets, une opération budgétaire valant chapitre est créée en dépenses d'investissement afin de fluidifier la gestion budgétaire entre les frais d'études (AMO, MO, SPS) et les travaux. Il s'agit de l'opération n° 2001 : « Travaux d'assainissement ».

Sans le vote de cette opération budgétaire, les frais d'études (2031) et les travaux (217532) doivent être comptabilisés dans des chapitres budgétaires distincts, ce qui nécessite des décisions modificatives supplémentaires en cours d'année pour des raisons techniques.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Dans le rapport sur les orientations budgétaires 2021, le conseil communautaire a voté 5 orientations pour l'assainissement :

- 1) la **stabilité en 2021 du taux des redevances assainissement par rapport à 2020**, à l'exception de Viroflay (+3 %) et de Toussus-le-Noble (-0,05 €/m³). La stabilité de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif aux branchements
- 2) une **baisse du produit de la redevance prévue sur certaines communes liées à la moindre consommation d'eau**
- 3) un **équilibre de chacun des 3 budgets annexes assainissement sans recours à l'emprunt bancaire**. Financement des investissements par autofinancement, subventions et avances de l'agence de l'eau à taux zéro uniquement. **Le résultat 2020 repris dès le BP 2021.**
- 4) **des investissements priorités sur les travaux subventionnés par l'Agence de l'eau** dans l'attente du diagnostic des réseaux dans le cadre du schéma intercommunal d'assainissement et des eaux pluviales
- 5) **des régularisations exceptionnelles sur les amortissements** en raison de l'achèvement de la reprise de l'actif des communes en 2021

Il est rappelé que toutes les communes ont transféré leur résultat d'assainissement au 31/12/2020.

IV. LES FLUX ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT

- a) Un flux des 3 budgets annexes assainissement vers le budget principal pour rembourser les rémunérations et les frais de support

Le remboursement par les budgets annexes des rémunérations au budget principal :

Afin de diviser par trois le nombre de déclarations mensuelles aux organismes sociaux, les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau sont budgétées et payées sur le budget principal de Versailles Grand Parc au chapitre 012 : « charges de personnel » sur la fonction 811 : « eau et assainissement ».

En fin d'année, les budgets annexes assainissement remboursent les rémunérations au budget principal selon une règle de répartition définie ci-dessous et votée dans la délibération n° D.2020.01.20 du 7 janvier 2020 et actualisée par la délibération votée le 6 avril 2021.

Le remboursement des rémunérations est prévu dans les budgets annexes assainissement au chapitre 012 : « charges de personnel », nature 6215 : « personnel affecté par la collectivité de rattachement » et en recette dans le budget principal au chapitre 70 : « produits des services et des domaines », nature 70841 : « mise à disposition de personnel facturé aux budgets annexes ».

La répartition de la rémunération des agents est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Règle de répartition	Montant au 6215
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement Régie	Budget Régie : 610 227 €
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (Eaux pluviales et GEMAPI)	Budget Régie : 221 726 €
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	95 % répartis au prorata des volumes d'eau des 18 communes constatés en N-2.	Budget Marchés : 156 769 €
Fonction suivi des communes et des syndicats	Au sein des 95 %, prise en charge par le budget général de 10 % de la consommation des communes ayant délégué la compétence à Hydreaulys	Budget DSP : 164 483 €
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et eaux pluviales (GEMAPI)	assainissement de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole au titre du suivi du syndicat	Budget Principal : 45 935 €
Fonction comptable		

Une fraction des rémunérations de la direction du cycle de l'eau reste payée par le budget principal, car elle assure le suivi de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et des eaux pluviales urbaines.

Les agents restent affectés sur le tableau des effectifs des budgets annexes Régie et Marchés :

- les 21 postes en charge de l'exploitation de la régie de Versailles sur le budget Régie,
- les 8,5 postes en charge de la gestion administrative, technique et financière et patrimoniale pour le suivi des communes et des syndicats sur le budget Marchés (le 0,5 poste correspond à l'agent de la direction des finances en charge de la régularisation comptable des encaissements de l'assainissement).

Le remboursement par les budgets annexes des services support au budget principal :

Les services d'assainissement bénéficient également de la mise à disposition :

- des services supports de la ville de Versailles (RH, commande publique, service informatique, parc auto),
- des services supports de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (finances, direction générale, communication, affaires générales)
- de locaux loués à la Ville de Versailles par Versailles Grand Parc (bureaux, stationnement des véhicules au Centre Technique Municipal). Ces dépenses sont payées par l'établissement
- de frais d'études payées par Versailles Grand Parc.

Le coût prévisionnel 2021 total de ces autres charges est :

	Montant estimatif prévu au BP 2021
Services supports Ville de Versailles mutualisés	120 910 €
Services supports Versailles Grand Parc (012 hors 6217 et 70845)	80 642 €
Location de locaux (bureaux, vestiaires, garages...)	58 739 €
Indemnités des élus	34 660 €
Maintenance informatique	7 000 €
Formations informatiques	6 500 €
Prestations informatiques	13 500 €
Téléphonie	800 €
Frais d'études	23 000 €
Voyages liés aux congés bonifiés	nc
Acquisition logiciels	800 €
Acquisition mobilier	3 000 €
Total autres charges	349 551 €

Ces coûts sont répartis entre les budgets selon la même méthode que pour les rémunérations (au prorata de la consommation d'eau en 2019 par commune) :

	Budget principal GEMAPI (nature 62871 fonction 831)	Budget annexe assainissement Régie (nature 6287)	Budget annexe assainissement Marchés (nature 6287)	Budget annexe assainissement DSP (nature 6287)
Services supports mutualisés + Locaux + Informatique + Autres charges	7,80 % X 349 551 € soit 27 265 €	37,65 % X 349 551 € soit 131 606 €	26,62 % X 349 551 € soit 93 051 €	27,93 % X 349 551 € soit 97 629 €

La dépense est prévue dans les budgets annexes assainissement au chapitre 011 : « charges à caractère général » sur la nature 6287 : « Remboursements de frais » et dans le budget principal au chapitre 70 : « produits des services », nature 70872 : « remboursement de frais par les budgets annexes. »

b) Un flux du budget principal vers les budgets annexes assainissement Régie et Marchés pour rembourser la gestion des eaux pluviales

Les budgets annexes assainissement Régie et Marchés perçoivent une recette de fonctionnement au titre de la contribution du budget principal à la gestion des eaux pluviales. Cette recette est comptabilisée au 7063 « contribution des communes (eaux pluviales) ».

Cette contribution obligatoire est définie dans la circulaire n° 74-545 du 12 décembre 1978 commentant les modalités d'application du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967.

La circulaire indique les fourchettes de participation du budget principal selon le type de réseau :

	Participation aux charges de fonctionnement du budget annexe assainissement	Participation aux amortissements et aux intérêts des emprunts du budget annexe assainissement
Réseau unitaire	de 20 % à 35 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	de 30 % à 50 % des amortissements et des intérêts des emprunts
Réseau séparatif	Maximum de 10 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts)	

Pour le budget annexe Régie, la Ville de Versailles dispose d'un réseau unitaire à 100 %.

Pour le budget annexe Marchés, Viroflay est en réseau unitaire, Bougival, Buc et Toussus-le-Noble en réseaux séparatifs, Vélizy-Villacoublay en partiellement séparatif et Rennemoulin en assainissement non collectif.

Dans un souci de simplification, il avait été convenu pour l'année 2020 que toutes les communes soient considérées en unitaire pour le calcul de la contribution du budget principal aux eaux pluviales.

A compter de 2021, il est proposé concernant la contribution au budget annexe assainissement marchés :

- que le coût de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales des communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay soit directement comptabilisé dans le budget principal du Budget Primitif 2021. Par conséquent, la contribution du budget principal au budget annexe assainissement marchés doit être limitée à la commune de Viroflay, dont le réseau est 100 % unitaire. Pour calculer la contribution, les dépenses réelles d'exploitation du budget assainissement marchés sont proratisées en fonction des consommations d'eau par commune. Le montant des intérêts et des amortissements sont connus avec précision par commune.
- d'augmenter la participation du budget principal au budget assainissement consacré à Viroflay en retenant le plafond fixé par la circulaire de 1978, soit 35 % des charges de fonctionnement (hors amortissements et intérêts des emprunts) et 50 % des amortissements et des intérêts des emprunts. Cette augmentation vise à résorber un besoin de financement du budget annexe assainissement de Viroflay, car la commune ne versait pas de contribution au titre des eaux pluviales avant le transfert de la compétence à Versailles Grand Parc. Trois années aux taux maximums sont nécessaires pour régulariser la situation.

Le mode de calcul de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement régie (Versailles) reste inchangé.

La contribution du budget principal aux budgets annexes est calculée sur la fourchette basse :

Calcul de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement régie

	Montant BP 2021 budget annexe assainissement régie
Dépenses réelles d'exploitation	2 344 000,00
moins dotations aux amortissements (chapitre 042 – nature 6811)	- 985 000,00
moins intérêts (chapitre 66)	0,00
moins remboursement au budget principal des frais de support et location de bureaux et études (chapitre 011 - nature 6287)	- 131 606,00
Total 1	1 227 394,00
20 % du total 1	245 478,80
Intérêts (chapitre 66)	0,00
Dépenses d'amortissement (chapitre 042)	985 000,00
moins Recette d'amortissement des subventions reçues (chapitre 042)	- 350 000,00
Total 2	635 000,00
30 % du total 2	190 500,00
20 % du Total 1 + 30 % du Total 2	435 978,80
Contribution du budget principal au budget annexe assainissement Régie	435 979,00

Calcul de la contribution du budget principal au budget annexe assainissement marchés

Consommation d'eau 2019 de Viroflay	711 648
Consommation d'eau 2019 des 6 communes rattachées au budget annexe Marchés (Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le- Noble, Vélizy-Villacoublay)	3 337 599
Poids de la consommation d'eau de Viroflay par rapport au total des 6 communes	21,32%

	Montant BP 2021 budget annexe assainissement marchés
Dépenses réelles d'exploitation	1 670 900,00
moins dotations aux amortissements (chapitre 042 – nature 6811)	- 970 000 00
moins intérêts (chapitre 66)	- 25 000,00
moins remboursement au budget principal des frais de support et location de bureaux et études (chapitre 011 - nature 6287)	- 93 051,00
Total 1	582 849,00
Proratisation du total 1 en fonction du poids de la consommation d'eau de Viroflay	21,32%
Total 1 après proratisation	124 275,96
35 % du total 1	43 496,59
Intérêts contrat bancaire Viroflay La Banque Postale MON529283EUR (chapitre 66)	8 401,42
Dépenses d'amortissement immobilisations de Viroflay (chapitre 042)	336 328,00
moins Recette d'amortissement des subventions reçues de Viroflay (chapitre 042)	0,00
Total 2	344 729,42
50 % du total 2	172 364,71
30 % du Total 1 + 50 % du Total 2	215 861,30
Contribution du budget principal au budget annexe assainissement Marchés	215 861,00

V. LE BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE (Versailles)

Le budget annexe assainissement Régie s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 926 000 € en fonctionnement et 4 920 981 € en investissement.

Le tableau ci-dessous est une synthèse du budget.

Dépenses Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	346 033	Redevance	1 224 000
Rembt salaires/supports	966 967	PFAC	80 000
Amortissements	985 000	Contribution eaux pluviales	430 779
Intérêts	0	Amortissement subventions	350 000
Dépenses imprévues	26 000	Mutualisation Ville de Versailles	80 175
		Résultat 2020	744 189
Autres	20 000	Autres	16 857
Total	2 344 000	Total	2 926 000
Autofinancement	582 000		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Amortissements subventions	350 000	Autofinancement	582 000
Rembt capital dette	205 000	Amortissement	985 000
Travaux subventionnés	1 554 500	Subventions	487 400
		FCTVA	112 300
Acquisitions	200 500	Emprunt (Agence de l'Eau, tx 0)	143 300
Autres	100 000	Emprunt (Banque)	0
		Autres	100 000
Restes à réaliser N-1	2 510 981	Résultat 2020	1 672 179
Total	4 920 981	Restes à réaliser N-1	838 802
		Total	4 920 981

Recettes de fonctionnement

La redevance (1 224 000 €) est la redevance d'assainissement collectif.

La PFAC (80 000 €) est la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

La contribution eaux pluviales est la contribution du budget principal au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales.

L'amortissement des subventions (350 000 €) est l'amortissement des subventions reçues par la collectivité pour des travaux. Les subventions doivent être amorties sur la même durée que les travaux. L'amortissement des subventions génère une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

En recettes de fonctionnement, la mutualisation Ville de Versailles (80 175 €) correspond au remboursement par la Ville de Versailles des interventions de la direction du cycle de l'eau pour son compte (entretien du domaine privé de la Ville, gestion des hydrants, assistance à maîtrise d'ouvrage sur projets, interventions diverses pour la ville de Versailles telles que le déneigement, et l'astreinte sécurité).

Les autres recettes (16 857 €) sont liées à des conventions de déversement.

Enfin, le résultat de l'exercice 2020 en section de fonctionnement s'élève à 744 189 €.

Dépenses de fonctionnement

Le remboursement salaires/supports est le remboursement du budget annexe Régie au budget principal de Versailles Grand Parc pour les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau et les services supports.

Il est inscrit 26 000 € de dépenses imprévues. Cette procédure autorise le Président à effectuer, en cas de nécessité en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une même section.

Recettes d'investissement

En recettes d'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 112 300 €, pour un régime de versement selon les dépenses N-1.

Les subventions (487 4000 €) correspondent aux subventions notifiées par l'Agence de l'Eau pour les travaux listés ci-après (40 % du HT). L'Agence de l'Eau avance également 20 % du montant HT des travaux sous forme d'un prêt à taux 0 que la collectivité rembourse sous 15 ans.

Les restes à réaliser (838 802 €) correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres en 2020.

Enfin, le résultat de l'exercice 2020 en section d'investissement s'élève à 1 672 179 €.

Dépenses d'investissement

Les acquisitions (200 500 €) se composent du remplacement de deux véhicules (195 000 €), du renouvellement des équipements de protection individuelle des agents et de petits équipements (5 000 €) et de mobilier (500 €).

Les travaux subventionnés (1 554 500 €) sont présentés ci-dessous :

Imputations			Opérations	Intitulé	Mt TTC
21	217532	OP2007	Travaux sur réseau - Place Lyautey	Surcoûts Covid + modification structure voirie + aléas chantier	82 500
21	217532	OP2101	Travaux sur réseau - Rue Rémyilly - collecteur Nord (Glatigny)	Rénovation de collecteur ovoïde 120*75 par chemisage en continu sur environ 255 mètres entre 14, rue Rémyilly et rue du parc de Clagny	350 000
21	217532	OP2102	Travaux sur réseau - Av Villeneuve l'Etang (Clagny Glatigny)	Rénovation de collecteur ovoïde 100x65 par chemisage en continu sur environ 180 mètres	190 000
21	217532	OP2103	Travaux sur réseau - Rue de l'Espérance et passage Jeanne d'Arc (Clagny Glatigny)	Remplacement de la canalisation Ø300 sur 210 mètres	255 000
21	217532	OP2104	Travaux sur réseau - Rue Provence (Notre-Dame)	Rénovation de collecteur ovoïde 120x75 par chemisage en continu sur environ 290 mètres	255 000
21	217532	OP2105	Travaux sur réseaux - Pilatre de Rozier (Notre-Dame)	Remplacement de la canalisation sur 97 ml	90 000
21	217532	OP2106	Travaux sur réseau - rue St Famille (Saint Louis)	Chemisage du collecteur ovoïde 100*65 sur 70 ml	158 000
21	217532	OP2107	Travaux sur réseau - quartier Saint Louis	Chemisage de canalisation Ø300 en grès sur 210 ml	164 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses		10 000
			Sous-total travaux sur réseaux (c/21)		1 554 500

Les restes à réaliser (2 510 981 €) concernent des dépenses engagées en 2020 mais non mandatées au 31 décembre.

Les autres dépenses et autres recettes d'investissement (100 000 €) sont prévues pour des écritures comptables d'ordre (avances sur travaux, frais d'études à transférer sur un autre chapitre).

L'épargne brute

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ou rembourser sa dette.

L'épargne brute du budget annexe assainissement Régie est de 472 811 €, soit 25,81 % des recettes réelles de fonctionnement.

La dette au 1^{er} janvier 2021 :

La dette du budget annexe assainissement Régie est de 1 594 257,37 € au 1^{er} janvier 2021. Elle se compose uniquement des avances versées par l'Agence de l'Eau (pas d'intérêt).

La dette peut être remboursée en un peu plus de 3 ans si la communauté d'agglomération y consacrait l'intégralité de son épargne brute (ratio de désendettement = dette / épargne brute = 3,37).

VI. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MARCHES (Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay)

Le budget annexe assainissement Marchés s'équilibre en fonctionnement à 3 680 017 € et présente un excédent de 2 745 000 € en investissement pour des dépenses à 2 827 429 €. Cet excédent se justifie par des investissements à réaliser sur les exercices suivants sur les communes de Bougival, Buc et Vélizy-Villacoublay dans le cadre des Autorisations de Programmes votées les 7 juillet et 1^{er} décembre 2020.

Le tableau ci-dessous est une synthèse du budget.

Dépenses Fonctionnement			Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	431 280		Redevance	1 033 996
Participation ANC Rennemoulin	19 800		PFAC	100 000
Rembt salaires/supports	249 820		Contribution eaux pluviales	215 861
Amortissements	970 000		Amortissement subventions	90 000
Intérêts	0		Résultat 2020	2 240 160
Total	1 670 900		Total	3 680 017
Autofinancement	2 009 117			
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement	
Amortissements subventions	90 000		Autofinancement	2 009 117
Rembt capital dette	380 000		Amortissement	970 000
Travaux subventionnés	865 000		Subventions	100 000
Travaux ss mandat (Rennemoulin)	25 000		FCTVA	128 014
Frais d'études / insertion	0		Emprunt	0
Acquisitions	0		Travaux ss mandat (Rennemoulin)	19 800
Autres	100 000		Autres	100 000
			Affectation du résultat	369 592
Restes A Réaliser N-1	1 367 429		Résultat 2020	878 069
Total	2 827 429		Restes A Réaliser N-1	997 837
			Total	5 572 429

Recettes de fonctionnement

La redevance (1 033 996 €) est la redevance d'assainissement collectif.

La PFAC (100 000 €) est la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

La contribution eaux pluviales est la contribution du budget principal au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales pour la commune de Viroflay.

L'amortissement des subventions (90 000 €) est celui des subventions reçues par la collectivité pour des travaux. Les subventions doivent être amorties sur la même durée que les travaux. L'amortissement des subventions génère une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Enfin, le résultat de l'exercice 2020 en section de fonctionnement s'élève à 2 240 160 €.

Dépenses de fonctionnement

Le remboursement salaires/supports est le remboursement du budget annexe Marchés au budget principal de Versailles Grand Parc pour les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau et les services supports.

La prise en charge par Versailles Grand Parc d'une partie du coût de l'opération sous mandat de travaux d'assainissement non collectif à Rennemoulin s'élève à 19 800 € au total (2 200 € par propriétaire).

Recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 128 014 €, pour un régime de versement selon les dépenses N-1.

Les subventions (100 000 €) correspondent aux subventions notifiées par l'Agence de l'Eau pour les travaux listés ci-après (40 % du HT). L'Agence de l'Eau avance également 20 % du montant HT des travaux sous forme d'un prêt à taux 0 que la collectivité rembourse sous 15 ans.

Les restes à réaliser (997 837 €) correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres en 2020.

Enfin, le résultat de l'exercice 2020 en section d'investissement s'élève à 878 069 €.

Dépenses d'investissement

Concernant le remboursement capital/dette (380 000 €), il est notamment prévu de procéder au remboursement anticipé du capital restant dû des avances de l'Agence de l'eau.

Les travaux d'assainissement collectifs sont détaillés ci-dessous :

Imputations			Opérations	Intitulé	Mt TTC
21	217532	OP2119	Bougival - Trvx sur réseaux	Bougival - Rue Tourguenieff Remplacement et réhabilitation EU	125 000
21	217532	OP2120	Bougival - Rue Chemin de Fer	Pose d'un réseau EU pour mise en conformité des 35 logements (enq de conformité, brcht)	50 000
21	217532	OP82	TVX RUES DIVERSES	Bougival	15 000
21	217532	OP82	TVX RUES DIVERSES	Buc	45 000
21	217532	OP82	TVX RUES DIVERSES	Toussus-le-Noble	30 000
21	217532	OP2121	Vélizy - travaux sur réseaux	Av Morane Saulnier x Nieuport	100 000
21	217532	OP82	TVX RUES DIVERSES	Vélizy Villacoublay - Rues Berlioz, Boileau, Boucher, Champagne, Doret, Wagner	200 000
21	217532	OP2122	Viroflay - travaux sur réseaux	Viroflay - Avenue Marguerite (collecteur)	135 000
21	217532	OP2123	Viroflay - travaux sur réseaux	Viroflay - Rue d'Estienne d'Orves (collecteur)	115 000
21	217532	OP82	TVX RUES DIVERSES	Viroflay	50 000
			Sous-total tvx 2021		865 000

Le solde des travaux d'assainissement non collectif à Rennemoulin est prévu pour 25 000 €.

Les restes à réaliser (1 367 429 €) concernent des dépenses engagées en 2020 mais non mandatées au 31 décembre.

L'épargne brute

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ou rembourser sa dette.

L'épargne brute du budget annexe assainissement Marchés est de 648 957 €, soit 48,08 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dettes au 1^{er} janvier 2021 :

La dette du budget annexe assainissement Marchés est de 2 237 303,57 € au 1^{er} janvier 2021. Elle se compose à 95 % d'emprunts auprès d'établissements bancaires (2 124 753,19 €) et à 5 % de prêts à taux 0 de l'Agence de l'eau (112 550,38 €).

La répartition du capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 par commune est la suivante : (en euros)

Commune	Dettes au 1er janvier	Dont emprunts bancaires	Dont avances Agence de l'eau
Bougival	11 942,71	0,00	11 942,71
Buc	306 178,41	296 188,01	9 990,40
Rennemoulin	0,00	0,00	0,00
Toussus-le-Noble	332 038,37	241 421,10	90 617,27
Vélizy-Villacoublay	0,00	0,00	0,00
Viroflay	1 587 144,08	1 587 144,08	0,00
Total budget Marchés	2 237 303,57	2 124 753,19	112 550,38

La dette peut être remboursée en moins de 3 ans et demi si la communauté d'agglomération y consacrait l'intégralité de son épargne brute (ratio de désendettement = dette / épargne brute = 3,48).

VII. LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DSP (Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi)

Le budget annexe assainissement DSP s'équilibre en fonctionnement à 2 769 000 € et présente un excédent de 122 000 € en investissement, pour des dépenses de l'ordre de 5 774 855 €. Cet excédent se justifie par des investissements à réaliser sur les exercices suivants sur la commune des Loges-en-Josas dans le cadre d'une Autorisation de Programme votée le 6 avril 2021.

Le tableau ci-dessous est une synthèse du budget.

Dépenses Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges entretien	54 453	Redevance	1 080 000
AMO suivi DSP	18 810	PFAC	532 363
Rembt salaires/supports	262 112	Contribution eaux pluviales	néant*
Amortissements	2 355 000	Amortissement subventions	222 000
Intérêts	50 000	Résultat 2020	925 231
Dépenses imprévues	10 000	Autres	9 406
Autres	18 625		
Total	2 769 000	Total	2 769 000
Autofinancement	0		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Amortissements subventions	222 000	Autofinancement	0
Rembt capital dette	371 000	Amortissement	2 355 000
		FCTVA	0
Tvx subventionnés	1 467 300	Subventions	0
Frais d'études / insertion	286 327	Emprunt (Agence de l'eau, tx 0	0
Résultat 2020	1 399 807	Emprunt (Banque)	0
Autres	113 626	Autres	2 386 362
Restes A Réaliser N-1	1 914 796	Restes A Réaliser N-1	1 155 493
Total	5 774 855	Total	5 896 855

Recettes de fonctionnement

La redevance (1 080 000 €) est la redevance d'assainissement collectif.

La PFAC (532 363 €) est la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, dont de nombreuses régularisations devraient intervenir en 2021.

Aucune contribution eaux pluviales n'est prévue car les rémunérations des délégataires au titre de la gestion et de l'entretien des eaux pluviales ne sont pas prévues dans le budget annexe assainissement DSP, mais dans le budget principal de Versailles Grand Parc.

L'amortissement des subventions (222 000 €) est celui des subventions reçues par la collectivité pour des travaux. Les subventions doivent être amorties sur la même durée que les travaux. L'amortissement des subventions génère une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Enfin, le résultat de l'exercice 2020 en section de fonctionnement s'élève à 925 231 €.

Dépenses de fonctionnement

Le remboursement salaires/supports est le remboursement du budget annexe DSP au budget principal de Versailles Grand Parc pour les rémunérations des agents de la direction du cycle de l'eau et les services supports.

Il est inscrit 10 000 € de dépenses imprévues. Cette procédure autorise le Président à effectuer, en cas de nécessité en cours d'exercice, des virements du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une même section.

Recettes d'investissement

En recettes d'investissement, les restes à réaliser (1 155 493 €) correspondent à des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de titres en 2020.

Dépenses d'investissement

Concernant le remboursement capital/dette (371 000 €), il est notamment prévu de procéder au remboursement anticipé du capital restant dû des avances de l'Agence de l'eau.

Les travaux sont présentés ci-dessous :

Imputations			Opérations	Intitulé	Mt TTC
21	217532	OP2108	Bois d'Arcy - travaux sur ouvrages	Sécurisation poste Robespierre	20 000
21	217532	OP2109	Bois d'Arcy - travaux sur réseaux	Rue Gabriel Péri - remplacement du réseau EU sur 322 ml	300 000
21	217532	OP2110	Bois d'Arcy - travaux sur ouvrages	PR Romance - création PDL Enedis	15 000
21	217532	OP2111	Bois d'Arcy - travaux sur réseaux	Travaux supplémentaires A12 - si TVA à régler	15 300
21	217532	OP2112	Châteaufort - travaux sur réseaux	Rue de la Perruche (204 ml) - Réhabilitation en tranchée ouverte	250 000
21	217532	OP2113	Châteaufort - travaux sur réseaux	Allée du Clos Brosset - Réhabilitation sans tranchée (115ml)	92 000
21	217532	OP2114	Jouy - travaux sur réseaux	Rue du Val d'Enfer : extension du réseau	182 000
21	217532	OP2115	Les Loges - travaux sur réseaux	Réhabilitation du réseau EU du Chemin de Buc - Remplacement, chemisage et réparations ponctuelles - 150 ml	108 000
21	217532	OP2116	La Celle Saint Cloud	Rue de Mauge EU 100ml cf. RAD2019	100 000
21	217532	OP2117	Noisy - travaux sur réseaux	Mise à niveau / accessibilité de tampons publics sous emprise SNCF	20 000
21	217532	OP2118	Noisy - travaux sur réseaux	EU Carrefour Lebourblanc / rennemoulin - renovation de la canalisation d'EU sur 300 ml	100 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	Bièvres	70 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	Bois D'Arcy	50 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	Châteaufort	20 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	Jouy (suppression de regards mixtes)	25 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	Les Loges	25 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	La Celle Saint Cloud (suppression des regards mixtes)	50 000
21	217532	OP82	Trv rues diverses	Noisy	25 000
			Total		1 467 300

Le résultat de l'exercice 2020 en section d'investissement est déficitaire de 1 399 807 €.

Les restes à réaliser (1 914 796 €) concernent des dépenses engagées en 2020 mais non mandatées au 31 décembre.

L'épargne brute

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio permet de déterminer la capacité de la collectivité à investir ou rembourser sa dette.

L'épargne brute du budget annexe assainissement DSP est de 1 207 769,46 €, soit 74,47 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dette au 1^{er} janvier 2021 :

La dette du budget annexe assainissement DSP est de 1 133 970,18 € au 1^{er} janvier 2021.

Elle se compose à 86 % d'emprunts auprès d'établissements bancaires (976 147,68 €) et à 14 % de prêts à taux 0 de l'Agence de l'eau (157 822,50 €).

La répartition du capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 par commune est la suivante : (en euros)

Commune	Dette au 1^{er} janvier	Dont emprunts bancaires	Dont avances Agence de l'eau
Bièvres	96 524,27	0,00	96 524,27
Bois d'Arcy	0,00	0,00	0,00
Châteaufort	0,00	0,00	0,00
Jouy-en-Josas	0,00	0,00	0,00
La Celle Saint-Cloud	472 031,05	415 462,11	56 568,94
Les Loges-en-Josas	4 729,29	0,00	4 729,29
Noisy-le-Roi	560 685,57	560 685,57	0,00
Total budget DSP	1 133 970,18	976 147,68	157 822,50

La dette peut être remboursée en moins d'un an si la communauté d'agglomération y consacrait l'intégralité de son épargne brute (ratio de désendettement = dette / épargne brute = 0,94).



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex